

louer et approuver mes actions de Votre Majesté. Si aussi il faudra que je meure entre-cy or là, j'auray grande occasion d'en remercier Dieu, moyennant que qui que ce soit avec sa grâce, d'aautant qu'il ne ne sçauroit venir mort plus honorable ni plus souhaitable que celle qui me prendra en deffendant Testât de mon prince et ma patrie outre que je m'en iray avec ce reconfort de penser que ma fidélité et affection seront quelque jour recogneues à l'endroit de ma personne.

Je supplie, Madame, le Créateur etc.

SoUBIZE.

De Lion, 8 octobre 1562.

. II. — Lettre par laquelle M. de Soubize s'excuse auprès de la reine des bruits calomnieux qu'on répand sur sa conduite à Lyon « envers ceulx qui se sont retirez hors de cette ville, car si la vérité s'estoit manifestée en son naturel assavoir nue et simple, je m'assure, Madame, que votre Majesté n'eut point eu occasion de m'escrire sur ung tel subject. »

Il invoque « l'exemple de ma vie passée », il assure que « tant s'en fault comme l'on vous a faict entendre que les bons et vrais subjects du roy ayent esté fouliez par mon auctorité et commandement en ceste ville, qu'au contraire depuis que j'y suis j'ay toujours tasehé de les soulager le plus qu'il m'a esté possible____, Il est vrai, Madame, qu'on a prins de la marchandise et qu'on en prent encore tous les jours tant pour païer les Suisses et pour aultres paiemens de soldats, mais ceulx qui se sentent fouliez ne se peuvent en rien plaindre de moy, car j'en laisse faire au Conseil de ceste ville sans me mesler de la marchandise, de la police, ni du moyen de trouver argent, en quoy je ne veulx pas nier que plusieurs ne reçoivent perte et dommaige.....

De Lion, 20 octobre 1562*